



ILA CONSULTING

International Links & Audit
Société d'Expertise comptable & de Commissariat aux comptes

Ecole des Langues et Cultures
(Anciennement IESH de Paris)
Siège social : 13 Boulevard de la Libération
93200 SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2023

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ecole des Langues et Cultures (Anciennement IESH de Paris) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Le recours au dispositif d'activité partielle au cours de l'exercice, tel que décrit au § «Principes, règles et méthodes comptables-principe de continuité d'exploitation» ;
- Le solde restant dû relatif au financement de la construction d'une résidence étudiante par le Fonds de Dotation IESHI-FD, mentionné au § « Événements significatifs et faits caractéristiques postérieurs à l'exercice » ;
- La justification de l'écart constaté entre le compte courant de la SCI Libération dans les comptes de l'Association et le compte courant de l'Association tel qu'il figure dans les comptes de la SCI, présentée au § « État des créances et charges constatées d'avance » ;
- L'explication du résultat exceptionnel enregistré au cours de l'exercice, détaillée au § « Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Observation » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les comptes de l'exercice clos au 31 août 2022 ont fait l'objet d'une impossibilité de certification. Les éléments à l'origine de cette impossibilité ont été corrigés et régularisés au cours de l'exercice clos au 31 août 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention portée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

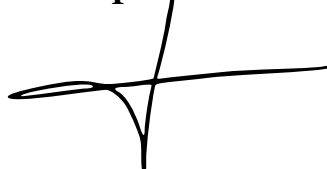
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 février 2026

ILA CONSULTING

Commissaire aux Comptes

Représenté par Lamia ALLOULI



ILA CONSULTING
66, Avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	37 963	36 613	1 351	1 789	- 438
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	598 660		598 660	598 660	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	636 623	36 613	600 011	600 449	- 438
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	72 830	69 817	3 013	11 404	- 8 391
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	1 618 197	194 703	1 423 493	320 963	1 102 530
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	154 441		154 441	130 782	23 659
Charges constatées d'avance	4 189		4 189	3 561	628
TOTAL (II)	1 849 657	264 520	1 585 137	466 710	1 118 427
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 486 281	301 133	2 185 148	1 067 159	1 117 989

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	277 996	277 996	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	525 546	391 584	133 962
Excédent ou déficit de l'exercice	1 092 258	133 962	958 296
Situation nette (sous total)	1 895 800	803 542	1 092 258
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 895 800	803 542	1 092 258
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 537	33 618	9 919
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	98 729	119 222	- 20 493
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	147 082	110 777	36 305
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	289 348	263 617	25 731
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 185 148	1 067 159	1 117 989
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	903 163	642 983	260 180	40,46
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	135 000		135 000	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	414 938	456 966	- 42 028	-9,20
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	57 351	245 173	- 187 822	-76,61
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	254	1 440	- 1 186	-82,36
Total des produits d'exploitation (I)	1 510 706	1 346 562	164 144	12,19
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	187 751	290 619	- 102 868	-35,40
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	17 906	33 966	- 16 060	-47,28
Salaires et traitements	988 433	639 497	348 936	54,56
Charges sociales	300 254	234 065	66 189	28,28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	70 255	45 894	24 361	53,08
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	7 839	13 692	- 5 853	-42,75
Total des charges d'exploitation (II)	1 572 438	1 257 733	314 705	25,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-61 733	88 829	- 150 562	-169,50
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	194 703		194 703	N/S
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	194 703		194 703	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-194 703		- 194 703	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-256 436	88 829	- 345 265	-388,69
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 348 694	50 181	1 298 513	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	1 348 694	50 181	1 298 513	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		5 048	- 5 048	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		5 048	- 5 048	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 348 694	45 133	1 303 561	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 859 399	1 396 743	1 462 656	104,72
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 767 141	1 262 781	504 360	39,94
EXCEDENT OU DEFICIT	1 092 258	133 962	958 296	715,35
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations

PREAMBULE

L'Ecole des Langues et Cultures (anciennement L'Institut Européen des Sciences Humaines (IESH DE PARIS)), est un établissement d'enseignement supérieur privé spécialisé dans l'enseignement en présentiel et/ou en distanciel des Langues et des Cultures.

L'Ecole a assuré (sous son ancienne dénomination, l'enseignement de la théologie musulmane jusqu'au fin juin 2025).

L'Association est à but sans but lucratif. Elle a pour objectif l'enseignement auprès d'un public adulte. Elle met tous moyens, humains et matériels, permettant de réaliser son objet social.

L'association précise que les ressources en provenance des dons, sont effectuées à titre privé et volontaire par ses sympathisants, personnes physiques et morales ou partenaires et qu'elle ne procède à aucun appel à la générosité du public.

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 185 147,58 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 092 257,79 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/10/2025 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS L'EXERCICE

L'association a procédé à un changement de sa dénomination sociale. L'Assemblée générale de l'association a approuvé la modification de sa dénomination sociale, qui sera désormais « L'école des langues et cultures ». Cette modification prendra effet à compter du 27 juillet 2025. L'ancienne dénomination : Institut Européen des Sciences Humaines (IESH DE PARIS).

En date du 2 janvier 2018, une convention a été signée entre l'Association et le Fonds de Dotation IESHI- FD, portant sur le financement de la construction d'une résidence étudiante pour un montant de 2 000 000 euros. Cette convention a fait l'objet d'un avenant de prolongation en date du 2 janvier 2020.

Lors de l'établissement des comptes de l'exercice 2023, l'Association a constaté que la somme de 600 000 euros, correspondant au solde restant dû sur le montant total de 2 000 000 euros, ne lui avait pas été versée. Cette somme n'a donc pas été comptabilisée dans les comptes de l'Association.

Le Fonds de dotation IESHI-FD n'a constaté ce montant dans ses comptes qu'au titre de l'exercice 2024.

Le Fonds de dotation IESHI-FD étant actuellement en cours de liquidation, et l'Association n'ayant pas la certitude de recouvrer cette créance, il a été décidé de ne pas inscrire ce montant à l'actif des comptes, mais d'en faire mention dans la présente annexe.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Continuité de l'exploitation

Pour des raisons économiques, l'Association a eu recours au dispositif d'activité partielle à compter du 17 juin 2022, afin de préserver les emplois. Les salariés concernés ont perçu l'intégralité de leur rémunération. Malgré ce contexte, la continuité d'exploitation est assurée. L'Association a engagé une démarche de restructuration et de redéfinition de son projet d'établissement.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Compte tenu de la nature de son activité, l'association ne gère pas de stock de marchandises. Aucun stock n'est donc constaté à la clôture de l'exercice.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Au cours de l'exercice 2023, l'association a bénéficié de la mise à disposition à titre gracieux des locaux de son siège social. Le paiement d'un loyer n'a débuté qu'à compter du 1er janvier 2024, pour un montant mensuel de 2040 euros.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	37 963			37 963
Immobilisations financières	598 660			598 660
TOTAL	636 623			636 623

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	26 869			26 869
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	9 306	438		9 744
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	36 175	438		36 613
TOTAL GENERAL (I+II)	36 175	438		36 613

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	72 830	72 830	
Autres créances	1 618 197	269 503	1 348 694
Charges constatées d'avance	4 189	4 189	
TOTAL	1 695 216	1 695 216	1 348 694

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges de la médecine de travail (ACMS), d'assurance (Ileef Assurance) et le logiciel comptable Sage.

L'Association détient des titres de participation dans la SCI Libération pour un montant de 598 660 euros.

Elle détient également une créance figurant en compte courant d'associé sur cette SCI, d'un montant de 1 348 694 euros au 31 août 2023.

Toutefois, le compte courant de l'Association tel qu'il figure dans les comptes de la SCI Libération s'élève au 31 août 2023 à 1 947 353,74 euros.

L'écart entre les deux comptes est donc d'un montant de 598 659,74 euros.

Cet écart a été corrigé dans les comptes de la SCI au cours de l'exercice suivant.

Il correspond à une augmentation de capital réalisée par compensation du compte courant d'associé (au titre de la participation de l'Association), qui n'avait pas été correctement comptabilisée dans les comptes de la SCI.

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	45 492	69 817	45 492	69 817
Comptes financiers				
TOTAL	45 492	69 817	45 492	69 817

Il s'agit de la provision pour dépréciation des créances clients (frais d'inscription dus au 31/08/2023) dépréciés en totalité.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	277 996				277 996
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	391 584		133 962		525 546
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	133 962	133 962	1 092 258		1 092 258
Dont générosité du public					
Situation nette	803 542	133 962	1 226 220		1 895 800
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	803 542	133 962	1 226 220		1 895 800
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		525 546
SOLDE		525 546

Les résultats réalisés successivement au 31 août 2021 et au 31 août 2022 n'ont pas fait l'objet d'approbation par l'assemblée générale.
Ils sont inscrits automatiquement par le logiciel comptable dans le compte report à nouveau, en attendant.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	43 537	43 537		
Dettes fiscales et sociales	98 729	98 729		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	147 082	147 082		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	289 348	289 348		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	31 776
Dettes fiscales et sociales	52 105
Autres dettes	6 779
TOTAL	90 660

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Analyse des Produits

1- Produits d'exploitation

Recettes des inscriptions année scolaire 2022-2023	659 021,00 €
Mise à disposition du personnel	244 141,67 €
Subvention fonds dotation IESH	135 000,00 €
Dons versés par les personnes physiques	386 957,65 €
Dons versés par les personnes morales	27 980,00 €
Produits divers de gestion courante	253,84 €
Reprise de provisions sur créances	45 492,00 €
Produits Exceptionnels suite à la correction d'erreurs antérieures de comptabilisation sur l'avance IESH de Paris à la SCI LA LIBERATION	11 859,16 €
Total Produits d'exploitation	1 510 705,32 €

2- Produits exceptionnels

Correction d'erreur de comptabilisation de dons antérieurs en provenance du fonds de dotation IESH Paris, versés à la SCI la libération	1 348 693,74 €
Total Produits Exceptionnels	1 348 693,74 €

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	1 348 694 €
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	1 348 694 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	1 348 694 €

Le résultat exceptionnel fait apparaître un montant positif de 1 348 694 euros, résultant de la correction d'erreurs relatives à des exercices antérieurs concernant des dons en provenance du Fonds de dotation IESHI-FD, qui n'avaient pas été correctement comptabilisés. En effet, ces dons n'avaient pas été enregistrés dans un compte de produits.

Annexes Associations (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	1
Non cadres	33	0
TOTAL	37	1